

## Une formation dans un cadre agréable

Le CFA est une composante de l'Établissement Agricole de Reithel. Ce dernier comprend plusieurs bâtiments regroupant des salles de classe, la restauration avec Self-service, des Foyers d'Éducation Socio-Culturelle, un internat ainsi que l'ensemble des services administratifs.

Il est implanté dans un cadre verdoyant et agréable, tout en étant facile d'accès et très proche de la ville. (Liaisons SNCF avec Charleville Mézières—Reims-Paris).



La plupart des apprentis sont internes. Privilégier la vie au CFA a donc été un objectif prioritaire pour toute la communauté éducative.

L'Établissement Agricole possède également :

- Une exploitation agricole
- Un centre hippique

Ces 2 structures sont utilisées comme supports pédagogiques pour les différentes applications pratiques prévues dans le cadre des formations.

## L'apprentissage, c'est :

Une formation en alternance : 14 à 20 semaines au CFA, le reste du temps chez le maître d'apprentissage

- Un salaire
- Une expérience professionnelle
- Un diplôme reconnu

## Salaire d'un apprenti

L'apprenti est un salarié de type particulier.

Il doit 35 heures de travail par semaine au Maître d'Apprentissage et bénéficie de 5 semaines de congés payés par an.

	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 <sup>e</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC



## Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Hippique des Ardennes

## CAPA Métiers de l'Agriculture (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole)

### Spécialité : Grandes Cultures / Ruminants

Diplôme de niveau V

CFA Agricole et Hippique  
EPLEFPA  
Route de Novion  
08300 Reithel

Tél : 03.24.39.60.20  
Fax : 03.24.39.60.15  
cfa@cense08.fr



Site internet  
[cfa.cense08.fr](http://cfa.cense08.fr)



# CAPA Métiers de l'Agriculture

## Accès à la formation

Cette préparation au CAPA est adressée à tout jeune :

- De plus de 15 ans
- Ou issu d'une classe DIMA

## Débouchés

Le titulaire du CAPA possède une qualification de niveau V qui lui permet :

- D'entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié (salarié d'une exploitation agricole)
- De poursuivre des études préparant un Brevet Professionnel (B.P.) de niveau IV ou un Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de Exploitation Agricole »

## Déroulement de la formation

Cette formation se déroule sur 2 années. L'apprenti passe en moyenne 14 semaines par an en formation théorique et technologique au Centre de Formation d'Apprentis.

Le reste du temps, il travaille tout en se formant chez son Maître d'Apprentissage.

## Architecture de la formation

### I — Contrôle Certificatif en Cours de Formation (CCF)

Modules communs d'enseignement général	Modules professionnels
<b>MG1</b> : Agir dans des situations de la vie sociale	<b>MP1</b> : Insertion du salarié dans l'entreprise
<b>MG2</b> : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	<b>MP2</b> : Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments
<b>MG3</b> : Interagir avec son environnement social	<b>MP3</b> : Techniques et pratiques professionnelles
	<b>MIP</b> : Module d'Initiative Professionnelle

+ Aide individualisée

### II — Epreuves terminales

- 1 épreuve professionnelle

### III — Obtention du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, le candidat doit obtenir :

- La moyenne générale (CCF + épreuve terminale)

